

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 avril 2008

ORGANISMES GÉNÉTIQUEMENT MODIFIÉS - (n° 719)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 482

présenté par
M. Herth-----
ARTICLE 2

Après le mot :

« proposer »,

rédiger ainsi la fin de l'alinéa 4 de cet article :

« , en cas de risque, toutes mesures de nature à préserver l'environnement et la santé publique »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Se justifie par son texte même.